

ANNEXE 2

Tableau d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du 3^{ème} cycle de l'EPU pour le Burundi

Recommandations	Etat de mise en œuvre/ commentaires sur les défis rencontrés	Commentaires sur la pertinence de la recommandation pour le 4 ^{ème} cycle de l'EPU ou proposition de reformulation de la recommandation
137.1. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; adhérer au premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques;	Les protocoles ne sont encore ratifiés. L'adhésion n'a pas encore eu lieu.	
137.2 Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (Afrique du Sud) (Belgique) (Croatie) (Espagne) (Géorgie) (Honduras) (Monténégro) (Togo) ;	Les protocoles ne sont encore ratifiés. L'adhésion n'a pas encore eu lieu Cependant, la peine de mort a été abolie par le Burundi depuis le code pénal de 2009.	La recommandation reste pertinente
137.3 Abolir officiellement la peine de mort et adhérer au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Australie) ;	Les protocoles ne sont encore ratifiés. L'adhésion n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, la peine de mort a été abolie dans le nouveau code pénal révisé	La recommandation reste pertinente, toutefois elle mérite d'être reformulée de cette manière : Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort
137.4 Signer le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (Albanie) ;	Les protocoles ne sont encore ratifiés. L'adhésion n'a pas encore eu lieu Cependant, la peine de mort a été abolie par le Burundi depuis le code pénal de 2009.	La recommandation reste pertinente, toutefois elle mérite d'être reformulée de cette manière : Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort
137.6 Redoubler d'efforts en vue d'adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la	Le Gouvernement du Burundi a ratifié le Protocole en Septembre 2013	Le groupe n'a pas d'informations suffisantes sur l'état des lieux de la mise en application de cette recommandation

torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Géorgie) ;	Les mécanisme national de suivi de la mise en œuvre de ce protocole à travers un organe indépendant ne sont pas encore mis en place	
137.8 Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Honduras) (Sierra Leone) ;	Le Burundi n'a pas encore ratifié la convention . Néanmoins , le Burundi a déjà mis en place la Politique nationale de la Migration de la Main d'œuvre PNMMO . Le ministere ayant l'Emploi dans ses attributions a déjà mis en place un mécanisme d'octroi de permis de travail pour les ressortissants étrangers .	Recommandation toujours pertinente En pratique, on remarque des avancées significatives comme la mise en place d'une commission interministérielle de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
137.9 Signer et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Égypte) ;	Cfr 137.8	Cfr 137.8
137.10 Continuer à progresser vers la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en enrichissant les connaissances des autorités nationales compétentes et en renforçant leurs capacités (Indonésie) ;	Le Burundi n'a pas encore ratifié la convention . Néanmoins , le Burundi a déjà mis en place la Politique nationale de la Migration de la Main d'œuvre PNMMO . Le ministere ayant l'Emploi dans ses attributions a déjà mis en place un mécanisme d'octroi de permis de travail pour les ressortissants étrangers .	En pratique, on remarque des avancées significatives comme la mise en place d'une commission interministérielle de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
137.20 Accélérer la ratification de la Convention relative au statut des apatrides et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie (Sierra Leone) ;	Le processus de ratification est en cours . L'Assemblée nationale a déjà adopté le texte moyennant quelques amendements	La recommandation reste pertinente La législation burundaise tient compte de la protection des apatrides
137.21 Ratifier la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (Togo) ;	.La convention n'a pas encore été ni adopté ni ratifié par le Burundi .	La recommandation reste pertinente toutefois la discrimination n'est pas très prononcée dans l'enseignement burundais. On remarque également des avancées pour faciliter l'éducation pour tous (exemple de l'aménagement adapté des milieux scolaires et l'octroi des conditions de passation

		d'examen adaptées aux personnes à besoins spécifiques]
137.22 Mettre en œuvre les récentes recommandations des organes conventionnels (Chypre) ;	Le Burundi essaie de mettre en œuvre toutes les recommandations qu'il a accepté	La recommandation reste pertinente toutefois elle mérite d'être reformulée : Redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des récentes recommandations des organes conventionnels
137.23 Se doter d'un processus de sélection ouvert et fondé sur les compétences pour choisir les candidats du pays aux élections des organes conventionnels de l'ONU (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;	. Le système de sélection est ouvert et non discriminatoire	Pas de contributions
137.40 Coopérer avec le HCDH conformément à la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme et ainsi que le Burundi l'avait accepté (Tunisie) ;	Le Burundi est prêt à coopérer avec les organes du Conseil de Droit de l'Homme dans les conditions convenus par les deux parties	Il y a eu des améliorations dans l'ouverture du Burundi à la coopération internationale
137.41 Mettre en œuvre la résolution 36/2 du Conseil des droits de l'homme adoptée le 28 septembre 2017 (Tunisie) ;	Cfr 137.40	Il y a eu des améliorations dans l'ouverture du Burundi à la coopération internationale
137.64 Encore renforcer sa coopération avec le système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (Côte d'Ivoire) ;	La coopération est renforcée à travers la présentation des rapports au les organes de Traités	Il y a eu des améliorations dans l'ouverture du Burundi à la coopération internationale et avec le système des Nations Unies
137.68 Garantir une pleine coopération avec les organes et mécanismes chargés des droits de l'homme internationalement reconnus (Afghanistan) ;	La coopération avec les organes et mécanismes chargés des droits de l'homme internationalement reconnus est assurée par le Burundi	La recommandation reste pertinente
137.69 Continuer de coopérer pleinement avec les mécanismes internationaux chargés des droits de l'homme (Ukraine) ;	Cfr 137.68	Cfr 137.68

137.70 ;	Les mêmes explications de la recommandation 137.68 sont valables pour les recommandations en marge	Cfr 137.68
137.71		Le Burundi entretient de bonnes relations avec l'Union Africaine
137.72.		Le Burundi a engagé des dialogues avant les élections. Et les élections se sont très bien déroulées
137.73.		Le Burundi a engagé des dialogues avant les élections. Et les élections se sont très bien déroulées
137.74.		Le Burundi a engagé des dialogues avant les élections. Et les élections se sont très bien déroulées
137.75 Continuer à apporter son soutien aux efforts menés par les mécanismes nationaux en vue d'un dialogue à l'échelle du Burundi et d'une réconciliation nationale (Bélarus) ;	Ceci est encré dans le fonctionnement des institutions nationales dans la mesure où des commissions de dialogue intégrés et de vérité et de réconciliation ont été mis en place . Une commission nationale indépendante des DH est à l'œuvre.	Recommandation dépassée Caduque
137.76.		Recommandation dépassée Caduque
137.77.		Rien n'a été fait
137.78 Garantir la pleine conformité de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme aux Principes de Paris (Liechtenstein)	La CNIDH a regagné son statut initial A	Recommandation dépassée Caduque
137.79		Une avancée significative car le CNIDH a eu le statut A
137.80 Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'indépendance de la Commission burundaise indépendante des droits de l'homme (Afghanistan) ;	Cfr 137.79	Cfr 137.78

<p>137.81 Prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en termes d'attribution de ressources, pour assurer la crédibilité et l'indépendance de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (Namibie) ;</p>	<p>- Les ressources humaines et financières ont été augmentés et la CNIDH a recréé les antennes régionales - La CNIDH a recouvré son statut A</p>	<p>La recommandation est réalisée et les preuves sont perceptibles (instaurer son programmes jusqu'à la colline.)</p>
<p>137.82 Renforcer le rôle de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (Maroc) ;</p>	<p>Idem</p>	<p>La recommandation est réalisée mais il faudra encore revisiter les textes légaux régissant la CINDH pour la rendre beaucoup plus indépendante vis-à-vis des pouvoirs publics.</p>
<p>137.83 Continuer à renforcer les institutions et mécanismes nationaux des droits de l'homme (Népal)</p>	<p>- la restructuration de l'institution de l'Ombudsman décentralisée jusqu'au niveau des provinces - Création de l'Observatoire national pour la prévention du Génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre</p>	<p>L'effectivité et l'efficacité des mécanismes existants comme institution de l'Ombudsman est encore à renforcer jusqu'au niveau collinaire</p>
<p>137.84 Mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture en vue de garantir que des enquêtes soient menées et des poursuites engagées sur les faits d'exécution extrajudiciaire et de torture et que les auteurs soient tenus de rendre des comptes, y compris lorsqu'il s'agit d'agents de l'État (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;</p>	<p>On est à la phase de consultation des différents acteurs pour la mise en place de ce mécanisme et sa structure (faut – il une institution indépendante ou l'intégrer dans l'institution existante comme la CNIDH ; Des ateliers de consultation ont été déjà menés pour se fixer sur la nature du mécanisme Il y a d'autres initiatives déjà réalisées(lesquelles ?)</p>	<p>La recommandation reste toujours pertinente. Continuer le processus pour aboutir à mettre en place une institution indépendante</p> <p>Poursuivre les efforts en cours</p>
<p>137.85 Établir un mécanisme efficace de prévention de la torture, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Monténégro) ;</p>	<p>On est à la phase de consultation des différents acteurs pour la mise en place de ce mécanisme et sa structure (faut – il une institution indépendante ou l'intégrer dans l'institution existante comme la CNIDH ;</p>	<p>Reconduire la recommandation qui reste pertinente</p>

	Des ateliers de consultation ont été déjà menés pour se fixer sur la nature du mécanisme	
137.86 Envisager d'établir un mécanisme indépendant chargé de prévenir les actes de torture (Sénégal) ;	On est à la phase de consultation des différents acteurs pour la mise en place de ce mécanisme et sa structure (faut – il une institution indépendante ou l'intégrer dans l'institution existante comme la CNIDH ; Des ateliers de consultation ont été déjà menés pour se fixer sur la nature du mécanisme	Reconduire la recommandation qui reste pertinente
137.87 Mettre en place un mécanisme efficace de prévention de la torture (Saint-Siège) ;	On est à la phase de consultation des différents acteurs pour la mise en place de ce mécanisme et sa structure (faut – il une institution indépendante ou l'intégrer dans l'institution existante comme la CNIDH ; Des ateliers de consultation ont été déjà menés pour se fixer sur la nature du mécanisme	Reconduire la recommandation qui reste pertinente
137.88 Poursuivre ses travaux de renforcement des capacités des organes chargés de l'interdiction de la torture (Fédération de Russie) ;	On est à la phase de consultation des différents acteurs pour la mise en place de ce mécanisme et sa structure (faut – il une institution indépendante ou l'intégrer dans l'institution existante comme la CNIDH ; Des ateliers de consultation ont été déjà menés pour se fixer sur la nature du mécanisme	La recommandation reste pertinente, la reconduire

<p>137.89 Prendre des mesures visant à rendre les services de l'État plus efficaces, plus transparents et plus sujets à l'obligation de rendre des comptes (Azerbaïdjan) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des boîtes à suggestion dans tous les services - Séances de moralisation des services publics de l'État en matière de bonne gouvernance - Système d'évaluation des communes et d'émulation des plus performantes - Planifications hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, annuelles et pluriannuelles - existence des contrats de performance dans certains services de l'État 	<p>Moderniser les services de l'État pour les rendre au fur et à mesure efficaces (Envisager le système de numérisation des services de l'État)</p>
<p>137.90 Garantir le respect des libertés et droits fondamentaux de l'ensemble de la population (Argentine) ;</p> <p>137.91 En collaboration avec la communauté internationale, prendre des mesures en vue de créer un environnement dans lequel la population burundaise puisse jouir de tous les droits de l'homme (Japon) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la constitution et d'autres textes légaux (code du travail, code de protection sociale, code de procédure pénale, etc) qui garantissent les droits de l'homme -Existence des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme (la décentralisation de l'institution de l'Ombudsman, - mise en place de l'institution des notables collinaires, etc 	<p>Reformuler la recommandation pour être plus clair et spécifique en insistant sur les groupes les plus vulnérables et a besoins spécifiques.</p>
<p>137.92 Mettre en œuvre des mesures visant à éradiquer les pratiques discriminatoires visant les minorités ethniques, politiques et religieuses (Uruguay)</p>	<p>On est à la phase de consultation des différents acteurs pour la mise en place de ce mécanisme et sa structure (faut – il une institution indépendante ou l'intégrer dans l'institution existante comme la CNIDH ; Des ateliers de consultation ont été déjà menés pour se fixer sur la nature du mécanisme</p>	<p>Continuer les bonnes pratiques déjà commencées</p>

<p>137.100 Intensifier ses efforts en vue de mieux protéger les droits de ses citoyens des effets des changements climatiques au moyen de stratégies, de plans d'action et d'une gestion des risques de catastrophe soutenus par l'État (Indonésie) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une plateforme nationale de prévention de risques et de gestion des catastrophes impliquant les institutions de l'Etat et les agences des Nations Unies et autres partenaires - Existence d'une stratégie nationale de réduction des risques des catastrophes 2018-2025 - Existence d'un plan d'action 2018-2021 - Elaboration en cours d'un plan d'actions 2022-2025 - Plan de contingence nationale harmonisé 3^{ème} génération 2020-2021 - Existence du Projet EWE BURUNDI URAMBAYE 	<p>La recommandation reste pertinente</p>
<p>137.104 Garantir que les forces de défense et de sécurité du pays respectent les droits de l'homme en toutes circonstances (Chypre) ;</p> <p>137.105 Garantir le respect des droits de l'homme par les forces de sécurité (Espagne) ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des cours sur les droits de l'homme dans toutes les institutions de formation (ISP, EBPO) et dans les centres d'instruction au niveau de la Police et à l'école supérieure de commandement et d'Etat major (ESCEM) au niveau de la FDN, - organisation des séances de sensibilisation sur le respect des droits de l'homme à l'endroit des hommes sur terrain - existence des institutions judiciaires militaires (les OPJ militaires, auditorat militaire, Tribunal militaire et Cour militaire) et des juridictions ordinaires pour les policiers 	<p>Renforcement des capacités pour les forces de sécurité et faire le suivi sur les bonnes applications</p> <p>Sanctionner les auteurs de ces violations</p>
<p>137.106 Ordonner à la police, à l'armée et aux Imbonerakure de s'abstenir de toute forme de violence, en particulier à l'égard des femmes, et veiller à ce que les auteurs de violences aient à répondre de leurs actes (Liechtenstein)</p>		<p>La recommandation reste pertinente, Continuer les initiatives déjà engagées par l'Etat</p>

137.107.		La recommandation n'est plus pertinente
137.108 vague	Sauter car vague	Reformuler car ce n'est pas très clair
137.109.		Reformulation de la recommandation en insistant sur la mise en place du mécanisme indépendant enquêtant sur les plaintes sur la torture et les mauvais traitements
137.110 Adopter des mesures législatives pour mettre un terme aux châtiments corporels dans tous les contextes (Zambie)	-Existence des séances de sensibilisation à l'endroit des responsables scolaires et des enseignants pour cesser les châtiments corporels - ces pratiques ont sensiblement diminué sinon abandonnées	La recommandation reste pertinente. A poursuivre même pour d'autres contextes que scolaires (ménages, lieux de détention, les espaces publics)
137.111. Mettre immédiatement un terme aux tortures et aux autres formes de mauvais traitements infligés aux détenus et permettre à ceux-ci d'avoir un procès équitable (Albanie)		La recommandation est pertinente, mettre en place une loi régissant la vie de détenue dans les commissariats et dans les cachots de police des communes.
137.112 Prendre les mesures appropriées pour rendre les conditions de détention conformes aux normes internationales, notamment en prévenant la torture et les autres mauvais traitements infligés aux personnes détenues, et en combattant ces actes (Italie)	VOIR 137.84	La recommandation reste pertinente
137.113 Prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer les conditions de détention et le traitement des femmes emprisonnées, y compris les femmes enceintes, et des enfants nés en prison (Thaïlande)	- Existence des crèches des enfants pénitentiaire à Ngozi et à Ruyigi depuis 2019 -Appui alimentaire et matériel des femmes prisonnières enceintes	Poursuivre des mesures en vue d'améliorer les conditions de détention et le traitement des femmes emprisonnées, y compris les femmes
137.114. Examiner sans délai la légalité de la détention des personnes arrêtées arbitrairement (République de Corée)		Reconduire
137.115 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de réduction des durées de garde à vue et de détention avant jugement, comme préconisé au paragraphe 126.87 du rapport du Groupe de travail sur le deuxième cycle de l'Examen périodique universel (A/HRC/23/9) (Haïti) ;	Inopportun : pour réduire les délais, il faut être d'abord gérer l'existant	La recommandation reste pertinente.

137.135 Renforcer la lutte contre l'impunité et mettre en place des mécanismes efficaces garantissant sans délai le respect et la réalisation des droits de l'homme (Costa Rica	-Restructuration du Conseil supérieure de la magistrature avec une cellule de lutte contre l'impunité au sein de la magistrature - intégration des dispositions dans le code pénal qui répriment le déni de justice - organisation des séances de sensibilisation pour la lutte contre la corruption à travers les séances de moralisation	Poursuivre la recommandation.
137.136 Poursuivre ses efforts visant à lutter contre l'impunité des auteurs d'actes de torture (Angola) ;	-Restructuration du Conseil supérieure de la magistrature avec une cellule de lutte contre l'impunité au sein de la magistrature - intégration des dispositions dans le code pénal qui répriment le déni de justice - organisation des séances de sensibilisation pour la lutte contre la corruption à travers les séances de moralisation	Reconduire.
137.137 Prendre toutes les mesures voulues pour combattre l'impunité et garantir que les auteurs de tels actes seront punis (Portugal) ;	-Restructuration du Conseil supérieure de la magistrature avec une cellule de lutte contre l'impunité au sein de la magistrature - intégration des dispositions dans le code pénal qui répriment le déni de justice - organisation des séances de sensibilisation pour la lutte contre la corruption à travers les séances de moralisation	Reconduire.
137.138 Traduire en justice sans délai tous les auteurs d'actes de torture et de toute autre violation des droits de l'homme (Suisse) ;	-Restructuration du Conseil supérieure de la magistrature avec une cellule de lutte contre l'impunité au sein de la magistrature - intégration des dispositions dans le code pénal qui répriment le déni de justice - organisation des séances de sensibilisation pour la lutte contre la corruption à travers les séances de moralisation	Pertinente.
137.139 Lutter contre l'impunité des auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme (France) ;	-Restructuration du Conseil supérieure de la magistrature avec une cellule de lutte contre l'impunité au sein de la magistrature	Pertinente

	<ul style="list-style-type: none"> - intégration des dispositions dans le code pénal qui répriment le déni de justice - organisation des séances de sensibilisation pour la lutte contre la corruption à travers les séances de moralisation 	
137.140 Garantir que les responsabilités seront établies en ce qui concerne les violations graves des droits de l'homme (Ukraine) ;	<ul style="list-style-type: none"> -Restructuration du Conseil supérieure de la magistrature avec une cellule de lutte contre l'impunité au sein de la magistrature - intégration des dispositions dans le code pénal qui répriment le déni de justice - organisation des séances de sensibilisation pour la lutte contre la corruption à travers les séances de moralisation 	Reformulation et traduire en justice cfr 138
137.143 Veiller à ce que la Commission Vérité et réconciliation puisse accomplir correctement son mandat (Soudan) ; pas de données	Augmentation du Budget de la Commission Vérité et Réconciliation	Poursuivre les démarches déjà entame.
137.145 Mettre en place un mécanisme judiciaire pour poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou d'autres violations flagrantes des droits de l'homme ou de violations graves du droit international humanitaire (Estonie) ;	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'une loi réprimant le génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité - Existence des institutions judiciaires d'enquête, de poursuite et de jugement 	Poursuivre les mesures entame.
137.146 Prendre toutes les mesures voulues pour s'attaquer au problème de l'impunité et mettre en place un système judiciaire entièrement transparent et équitable, conformément aux normes internationales (Italie) ;	Voir 137.135	Poursuivre les démarches déjà prise voir .
137.147 Lutter contre la corruption et l'impunité à tous les niveaux du système de justice pénale (Équateur) ;	VOIR 137.135	La recommandation reste pertinente.
137.148 Continuer de former les juges et les responsables de l'application des lois afin de promouvoir la justice, tout en insistant pour que la communauté internationale et les partenaires internationaux fassent davantage d'efforts techniques et financiers (Soudan) ;	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'un arsenal juridique nécessaire -Reforme du Conseil Supérieur de la magistrature 	Poursuivre

137.149	Existences des procureurs dans toutes les provinces néanmoins les juges sont insuffisants et dote des moyens financiers suffisants pour faciliter leurs travail.	Poursuivre les reformes nécessaires
137.171 Prendre les mesures qui s'imposent pour garantir un environnement sûr avant, pendant et après le référendum constitutionnel prévu en mai 2018, et garantir la liberté d'expression (Haïti) ;	Dialogues inter burundais (CNDI) Feuille de route entre partenaires politiques Adoption de la loi sur la presse (loi n 1/019 du 14 sept 2018 portant modification de la loi n 1/15 du 09 mai 2015 régissant la presse au Burundi Promulgation du code électoral (2019)	Continuer à garantir la liberté d'expression , il y a des presses qui n'ont pas encore droit d'émettre.
137.172 Permettre aux membres de l'opposition politique, à la société civile et aux médias de participer librement et ouvertement aux activités civiques et politiques au Burundi (États-Unis d'Amérique)	Réouverture de certains média privés : Isanganiro et Bonesha, Dialogues en cours pour la réouverture des médias internationaux, Pour l'opposition politique, il y a eu la consolidation des mécanismes nationaux de bonne gouvernance politique notamment le renouvellement du Forum de tous les partis politiques au Burundi où se font toutes les échanges liés à la politique	Les représentants des sociétés civiles en exil sont revenus, mais d'autres restent en exil Continuer à promouvoir l'espace civique et politique
137.173 Poursuivre l'action menée pour permettre que la lutte contre la traite des personnes progresse concrètement (Turkménistan) ;	Département en charge de l'emploi des migrants Prolongement des heures de travail de la ligne d'assistance des enfants en difficultés (de 15 heures30 à 20 heures) Existence des points focaux pour venir efficacement en aide aux enfants Projet en cours de lutte contre la traite des personnes au Burundi (2019-2022) exécuté par le Gouvernement en partenariat avec l'OIM	Identification immédiate des employés qui y sont déjà sans contrat pour les mettre sous le contrat, mettre en place des mesures d'accompagnement dans le cadre de coopération Ratifier le cadre de coopération entre le Burundi et les pays hôtes

	<p>Mise en place d'un système de collecte des données sur la traite des personnes au Burundi (2019)</p> <p>Deux accords de coopération entre le Burundi et l'Arabie Saoudite sur la mobilité de la main d'œuvre (03/10/2021)</p>	
<p>137.174 Mettre pleinement en œuvre le plan national de lutte contre la traite et créer le comité de consultation et de surveillance, en le dotant de suffisamment de ressources humaines et financières (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;</p>		
<p>137.175 Mettre en place le cadre juridique nécessaire pour protéger entièrement les travailleuses domestiques contre l'exploitation et les violences sexuelles (Bahreïn) ;</p>	<p>Révision du code de travail</p> <p>Mise en place du code de protection sociale</p>	<p>Mettre en place des textes juridiques nécessaires pour protéger entièrement les travailleuses domestiques contre l'exploitation et les violences sexuelles</p>
<p>137.176 Poursuivre la mise en œuvre du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et de Vision Burundi 2025 (Cuba) ;</p>	<p>Elaboration du PND-Plan National de Développement (2018-2027) en remplacement du CCLP</p> <p>Elaboration des stratégies sectorielles pour la mise en œuvre du PND</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre du PND et du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et de Vision Burundi 2025</p>
<p>137.177 Renforcer les capacités des structures nationales chargées de mettre en œuvre des stratégies et des plans de développement social et économique (Biélorus) ;</p>	<p>Organisation des ateliers de renforcement des capacités des cadres chargés de la planification, suivi et évaluation dans les différents ministères.</p>	<p>Renforcer les capacités des structures nationales chargées de mettre en œuvre des stratégies et des plans de développement social et économique</p>

137.178 Continuer à renforcer les politiques sociales engagées en faveur des groupes de population les plus démunis (République bolivarienne du Venezuela) ;	Mise en place du code de protection sociale (2020) Poursuite de la mise en œuvre du PND	Mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'intégration socioéconomique des populations les plus démunies, handicapés, des sinistrés et des Batwa
137.179		
137.180 Améliorer les conditions de vie et, en particulier, s'employer à éliminer la pauvreté et investir dans des projets de développement social et économique (Saint-Siège) ;	Poursuite de la mise en œuvre du PND	Poursuite de la mise en œuvre du PND
137.181 Élaborer des politiques et des plans d'action en cas de catastrophe afin de réduire les effets néfastes de ces événements sur les infrastructures et les Familles pauvres (République arabe syrienne) ;	Existence de la stratégie nationale de réduction des catastrophes (2018-2025) et son plan d'action (2018-2021) Existence d'un plan de contingence national harmonisé, 3 ^{ème} génération allant de 2021	Mise en place d'un fond permanent pour l'opérationnalisation du Plan de contingence national
137.182 Continuer de prendre des mesures positives pour mieux protéger les droits de la population, notamment à l'éducation, à la santé et au logement (Chine) ;	Continuité de la gratuité scolaire à l'école fondamentale Continuité de gratuité des soins de santé des enfants de moins de 05 ans et les femmes enceintes L'octroi des tôles aux personnes vulnérables Existence de la politique zéro Nyakatsi (zéro maisons en pailles) Extension des cantines scolaires Existence de mutuels communautaires de santé.	Mise en place des Centres d'Enseignement des Métiers en faveur des élèves qui échouent dans les écoles fondamentales dans chaque commune Prendre des mesures relatives à la ratio élève-maitre Mise en place des centres des psychologues pédagogiques pour venir en aide des enfants et leurs parents en cas de difficultés psychosociales
137.183		

<p>137.184Dans le cadre de la suite donnée à la recommandation figurant au paragraphe 126.153 du rapport du Groupe de travail établi à l'issue du deuxième cycle, mobiliser suffisamment de ressources pour réduire de façon significative le taux de malnutrition chronique dans tout le pays (Haïti)</p>	<p>Politique du gouvernement dite « chaque bouche ait de la nourriture et chaque poche ait des sous »</p> <p>Appui aux coopératives SANGWE pour la réalisation des activités génératrices de revenus</p>	<p>Investir/appuyer les unités de production et de transformation des produits en compléments alimentaires à donner dans les cantines scolaires et aux enfants exposés à la malnutrition</p>
<p>137.185Achever les réformes judiciaires en cours et accélérer la révision du Code du travail (Sénégal) ;</p>	<p>Code de travail révisé en 2020 3 Cours d'Appel et leurs parquets généraux opérationnalisés</p>	
<p>137.186Continuer d'accorder une importance prioritaire à la mise en œuvre de la politique nationale de santé 2016-2025 afin d'améliorer l'état de santé de la population (Indonésie) ;</p>	<p>Voir recommandation 137.182</p>	
<p>137.187Poursuivre l'action menée pour améliorer l'accès à la santé grâce à la politique nationale de santé 2016-2025 et l'accès universel à l'éducation sanitaire de base (Sri Lanka) ;</p> <p>137.188Accélérer l'action menée pour améliorer les services de santé, en particulier dans les zones rurales, grâce à une véritable mise en œuvre de la politique nationale de santé 2016-2025 (Maldives) ;</p>	<p>Projet de construction des hôpitaux publics dans toutes les communes du pays pour faciliter l'accès aux soins de santé de la population rurale</p>	<p>Renforcer techniquement et financièrement hôpitaux publics dans toutes les communes du pays</p>
<p>137.189Continuer d'améliorer son infrastructure sanitaire en vue d'accroître l'accès aux soins de santé, en particulier pour les femmes pauvres ou vivant en milieu rural (Inde) ;</p>		

<p>137.195 Réduire la mortalité maternelle, notamment en améliorant l'accès aux soins prénatals et postnatals de base (Estonie) ;</p> <p>137.196 Remédier au problème de la persistance de taux élevés de mortalité maternelle et infantile dans le pays (Népal) ;</p>		
137.197		Cfr 182
137.198		
137.199		Mise en place des textes d'application des lois existantes et mobiliser des fonds y relatifs
137.200		
137.201		
137.202		
137.203		Permettre le libre choix aux mères célibataires de réintégrer dans les écoles
137.204		
137.205		
137.206		
137.207		
137.208		Reprendre la recommandation
137.210		Reprendre la recommandation
137.211		
<p>137.212 Accélérer les réformes de la législation nationale afin d'harmoniser toutes les lois avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et veiller à leur bonne mise en œuvre (Albanie) ;</p>	Demander les précisions à la Direction Générale/ Promotion Genre	

<p>137.213 Modifier le Code des personnes et de la famille et le Code de la nationalité de façon à y supprimer les dispositions discriminatoires fondées sur le genre (Namibie) ;</p> <p>137.214 Supprimer toutes les dispositions qui établissent une discrimination entre les femmes et les hommes quant à la transmission de la nationalité aux enfants (Sierra Leone) ;</p> <p>137.215 Affecter suffisamment de ressources humaines, techniques et financières à la mise en œuvre de la Politique nationale genre (Ghana) ; 137.216 Allouer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la Politique nationale genre et, dans ce contexte, supprimer les obstacles que la plupart des femmes continuent de rencontrer lorsqu'elles tentent d'être économiquement autonomes (Mauritanie) ;</p> <p>137.216</p> <p>137.217 Poursuivre les actions menées pour que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à la prise de décisions à tous les niveaux (État de Palestine) ;</p> <p>137.218 Renforcer les droits des femmes, en particulier leur représentation dans la vie publique, ainsi que la lutte contre la</p>		
--	--	--

<p>violence domestique et contre l'écart salarial entre hommes et femmes (Algérie) ;</p> <p>137.219Continuer à mettre pleinement en œuvre les mesures visant à faire tomber les obstacles à l'émancipation économique des femmes (Bahreïn) ;</p> <p>137.220Poursuivre l'action menée pour combattre les violences et la discrimination à l'égard des femmes (Égypte) ;</p> <p>137.221Poursuivre l'action menée pour lutter contre la violence fondée sur le genre (Maroc) ;</p> <p>137.222Redoubler d'efforts pour mettre efficacement en œuvre sa politique de prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de lutte contre de tels actes (Honduras) ;</p> <p>137.223</p> <p>137.224Adopter des mesures efficaces pour réduire la violence à l'égard des femmes et des filles, en appliquant la loi portant prévention et répression des violences fondées sur le genre, abroger les dispositions juridiques qui sont discriminatoires contre les femmes et mettre fin aux pratiques telles que le</p>		
--	--	--

mariage forcé et le mariage d'enfants (Espagne) ;		
137.225 Prendre des mesures préventives énergiques pour combattre et interdire toutes les formes de violence à l'égard des femmes commises par toutes les parties (Thaïlande)		
137.226		Reconduire
137.227		Reconduire
137.228		Reconduire
137.229		Reconduire
137.230 Veiller à ce que les allégations de violence à l'égard des femmes fassent l'objet d'une enquête approfondie et que les auteurs de tels actes soient traduits en justice (Sierra Leone)	Ministère de la justice Ministère ayant le genre dans ses attributions	Reconduire
137.231		Reconduire
137.232		Reconduire
137.233		Reconduire
137.234		Reconduire
137.235		Reconduire
137.236		Reconduire (Poursuivre)
137.237		Mettre en application tous les textes liés à l'interdiction de travail des enfants
137.238 Continuer de promouvoir la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux personnes handicapées (Libye)	DGSN	Reconduire
137.239 Créer les conditions permettant le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés (Saint-Siège) ;	Ministère de l'intérieur	Continuer à garantir le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés

<p>137.240 Renforcer les actions menées pour promouvoir un environnement propice au rapatriement des réfugiés, en particulier en s'attaquant aux graves pénuries alimentaires que le pays connaît (Japon) ;</p> <p>137.241 Améliorer la situation des droits de l'homme pour les personnes déplacées (Ukraine)</p>		
<p>137.242 Poursuivre l'action menée pour réintégrer les victimes des catastrophes en mettant en place la stratégie nationale de réintégration (Éthiopie).</p>	<p>Stratégie nationale de réintégration socio économique des sinistrés au Burundi</p>	<p>Reconduire</p>